



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Saint-Joseph-du-Lac encourage la réduction à la source grâce à l'ajout d'une subvention Zéro Déchet

Saint-Joseph-du-Lac, le 13 juin 2023 - Le conseil municipal de Saint-Joseph-du-Lac est fier d'annoncer l'ajout de la subvention zéro déchet pour encourager la réduction à la source.

De ce fait, la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac vous encourage en remboursant 50 % du coût d'une ou de plusieurs factures totalisant un minimum de 50 \$ pour un ou des produits zéro déchet dès 2023. En plus de rembourser les nouveaux parents pour l'achat de couches lavables (maximum 150 \$ par enfant), les citoyens pourront désormais se faire rembourser l'achat d'articles réutilisables (maximum annuel de 100 \$ par résidence ou logement) en remplacement d'articles à usage unique.

Pour compléter votre demande, remplissez le formulaire [Subvention Zéro Déchet](#).

-30-

Renseignements :

Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac

Service de l'urbanisme, de l'environnement ou du développement durable

450-623-1072, poste 225